

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2012

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 79

présenté par
M. Tardy

ARTICLE PREMIER

Après la première occurrence du mot :

« réglementaire »,

supprimer la fin de la dernière phrase de l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'âge n'entraîne pas nécessairement une consommation d'énergie plus importante. Cette disposition risque d'être une atteinte au principe d'égalité.